



Livre des délibérations de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 11 janvier 2022 à 19h30 en visioconférence, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, aux règles sanitaires du ministère de la Santé et des Services sociaux et particulièrement aux modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, à laquelle séance sont présents:

Monsieur le maire	Réjean Rajotte	
Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6

Est également présente madame Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière.

1 Ouverture de l'assemblée

Le maire, monsieur Réjean Rajotte déclare l'assemblée ouverte et invite la directrice générale à présenter les projets de règlements soumis à la consultation publique.

2 Consultation sur les projets de règlements

- 2.1 La directrice générale présente le projet de règlement 581-2021 modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale.

Le maire invite la directrice générale à soumettre les questions et commentaires des citoyens. Aucune question ni commentaire n'a été reçu.

- 2.2 La directrice générale présente le projet de règlement 582-2021 modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale.

Le maire invite la directrice générale à soumettre les questions et commentaires des citoyens. Aucune question ni commentaire n'a été reçu.

- 2.3 La directrice générale présente le projet de règlement 583-2021 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Le maire invite la directrice générale à soumettre les questions et commentaires des citoyens. Aucune question ni commentaire n'a été reçu.

La Municipalité n'a reçu aucun commentaire de la part de ses citoyens comme mentionné dans l'avis public donné sur le sujet le 18 novembre 2021. De plus, considérant l'avis public qui permettait également de venir poser les questions en présentiel et comme le décret gouvernemental l'empêchait, un lien de visioconférence avait été mis sur le site Internet de la Municipalité, aucun citoyen n'était en visioconférence.



**Livre des délibérations de la Municipalité de
Sainte-Hélène-de-Bagot**

No de résolution
ou annotation

3 Clôture de l'assemblée

Après avoir procédé à la présentation des projets de règlements, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 19h36.

La directrice générale et
greffière-trésorière,

Micheline Martel

Le maire,

Réjean Rajotte